



## COMMISSION DES DROITS

Nos réf : AC/CB/2155

# LE CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE PERFORMANCE (COP) DE L'ONAC-VG 2020-2025

Lors de sa séance du 2 juillet 2020, le Conseil d'administration de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC-VG) a adopté le contrat d'objectifs et de performance (COP) pour la période allant de 2020 à 2025.

Ce COP détermine les objectifs pluriannuels, les moyens et les actions de l'établissement qui permettront :

- **d'assurer le meilleur service possible aux ressortissants** en mettant en place les outils permettant d'adapter l'Office à leurs besoins, en raccourcissant le délai d'attribution des aides aux ressortissants en difficulté, en développant les partenariats avec le réseau d'aide sociale du ministère et les autres réseaux, et en réduisant les délais d'obtention des cartes et titres décernés ;
- **d'ancrer la politique de mémoire et de citoyenneté dans les territoires** en valorisant le patrimoine existant, en améliorant son entretien, en développant les partenariats en matière de mémoire et en faisant de l'ONAC-VG le pont entre les acteurs mémoriels de terrain. Guichet unique d'instruction des demandes de subventions pour les actions locales de mémoire, l'ONAC-VG veut se positionner comme le référent mémoriel départemental et accompagner la montée en puissance du Service national universel (SNU) ;
- **de renforcer l'accompagnement des combattants des OPEX** en développant le partenariat avec les armées afin de mieux les informer de leurs droits et accélérer la délivrance des cartes et titres, en poursuivant et en améliorant le dispositif existant de suivi et d'insertion professionnelle des blessés et l'accompagnement des familles endeuillées, et en valorisant les initiatives locales concernant la mémoire des opérations extérieures ;
- **de porter une nouvelle ambition pour le Bleu et de France** en augmentant la notoriété de l'Œuvre, en faisant mieux connaître ses missions et ses actions et, tout en maintenant les partenariats existants, en ayant une politique ambitieuse de partenariats avec les collectivités locales et territoriales ;
- **de poursuivre la modernisation de l'Office et de sa gouvernance.**